

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 février 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Guy MATTEONI - Xavier MERY - Danièle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO représenté par Marie-France DROPHY OURET - Marie-Josée BATTISTA représentée par Isabelle SAVON - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Nicole BOUILLLOT représentée par Alain CHOPIN - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Arlette FRUCTUS représentée par Monique CORDIER - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Marcel MAUNIER représenté par Jeanne MARTI - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Christyane PAUL représentée par Michèle EMERY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Laurence LUCCIONI - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Jocelyne TRANI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Cédric URIOS représenté par Richard FINDYKIAN - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Nadia BOULAINSEUR - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Février 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**PROX 007-039/18/CT**

**■ Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement Arcadis - LGM - Gautier et Conquet concernant le marché n° 14-063 relatif à l'élaboration du programme pour l'extension du réseau de tramway au Nord et au Sud de Marseille, l'assistance à la définition de la concertation préalable et l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre**

**Information du Conseil de Territoire**

**DMET 18/16194/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Le marché n°14-063 relatif à l'élaboration du programme pour l'extension du réseau de tramway au Nord et au Sud de Marseille, l'assistance à la définition de la concertation préalable et l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre, a été notifié au groupement d'entreprises constitué des sociétés Arcadis, LGM, Gautier-Conquet en date du 03 juin 2014, pour un montant global et forfaitaire de 149 800 € HT.

Le marché a démarré le 17 juillet 2014, pour une période de 16 mois, soit une fin initialement fixée au 18 novembre 2015. La prestation était décomposée en deux phases :

- Elaboration du programme, dossier de concertation, assistance à l'élaboration du DCE de maîtrise d'œuvre d'une durée initiale de 7 mois. Cette phase a été prolongée par ordre de service jusqu'au 29 juin 2015 ;
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre, d'une durée initiale de 9 mois. Cette phase a été prolongée par plusieurs ordres de service successifs jusqu'au 30 juin 2017.

Le marché a été réceptionné en date du 14 juin 2017.

En janvier 2017, le groupement a formulé une demande de rémunération supplémentaire au titre du marché pour un montant 40 687,58 euros hors taxes. Cette demande, après instruction, a fait l'objet d'observations de la part de la maîtrise d'ouvrage.

Par courrier reçu le 7 avril 2017, le groupement a formulé une nouvelle demande de rémunération supplémentaire au titre du marché ramenée à un montant de 35 462,50 euros hors taxes.

La maîtrise d'ouvrage prend en compte les surcoûts invoqués par le groupement générés par les modifications et reprises d'études à la demande du maître d'ouvrage lors de l'établissement du programme détaillé et par l'investissement complémentaire de moyens suite à l'allongement des délais des différentes missions.

Après analyse de la demande du groupement et négociation avec ce dernier, il est proposé le versement au Groupement Arcadis - LGM - Gautier et Conquet d'un complément de rémunération ramené à 34 612,50 euros HT, soit 23,10 % du marché initial, au titre de l'indemnisation des surcoûts financiers rencontrés dans l'exécution du marché. Cette somme sera réglée au groupement dans le cadre d'un protocole transactionnel conclu entre les parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 13 Février 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018**

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le marché n° 14-063 relatif à l’élaboration du programme pour l’extension du réseau de tramway au Nord et au Sud de Marseille, l’assistance à la définition de la concertation préalable et l’assistance à la passation du marché de maîtrise d’œuvre ;
- La demande de rémunération complémentaire présentée par le groupement Arcadis – LGM - Gautier et Conquet en date du 7 avril 2017, concernant le marché susvisé.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que le Bureau de la Métropole envisage d’adopter une délibération portant sur l’approbation d’un protocole transactionnel avec le groupement Arcadis (mandataire) – LGM - Gautier et Conquet, relatif au marché n°14-063.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur l’approbation d’un protocole transactionnel avec le groupement Arcadis - LGM - Gautier et Conquet concernant le marché n° 14-063 relatif à l’élaboration du programme pour l’extension du réseau de tramway au Nord et au Sud de Marseille, l’assistance à la définition de la concertation préalable et l’assistance à la passation du marché de maîtrise d’œuvre.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

**Signé le 13 Février 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018**